

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 25° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : janvier-février-mars 2019

Nom du fournisseur	Type d'appareil	Nombre de forfaits cellulaires actifs au 31 mars 2019	Nombre de forfaits cellulaires en réserve au 31 mars 2019	Coûts d'acquisition trimestriels	Coûts de service trimestriels
Telus	Téléphone intelligent	2	0	- \$	168,90 \$
	Tablette électronique	1	0	- \$	62,10 \$
Rogers	Cellulaire	10	0	814,00 \$	276,00 \$
	Téléphone intelligent	179	1	52,50 \$	17 490,90 \$
	Tablette électronique	9	0	- \$	542,30 \$
	Clé Internet	3	2	- \$	280,50 \$